



SNUipp

DOSSIER PEGC

Respect de la parole de l'Etat

Origine des PEGC ?

Dotés d'un statut en 1969, les PEGC, professeurs de collège bivalents (enseignement de deux disciplines) ont joué un rôle important dans la démocratisation de l'enseignement au Collège. Ils ont vécu une période marquante du système éducatif ; les années 60 et 70 ont été caractérisées par ce qu'on a pu appeler « l'explosion scolaire » : entre 1965 et 1975, on construit 2345 collèges (près de 2 tous les 3 jours). La demande d'enseignants est pressante et pour y répondre, l'État crée les centres de formation et le corps des PEGC. Les PEGC vont « cohabiter » avec diverses catégories de professeurs, dans des conditions de grande inégalité : différences d'horaires hebdomadaires, de salaires.

Le 30 mai 1969, l'horaire passe de 23h à 21h et les PEGC obtiennent un statut de cadre A. Les PEGC devront attendre la « rénovation » du collège (1984) et 1990 pour obtenir l'uniformisation des horaires enseignants (18 h) au sein des collèges.

Dès lors, il restait à réaliser l'uniformisation des **carrières**. Le décret du 18 septembre 1989 crée la Hors-Classe ; celui du 24 mars 1993 la Classe Exceptionnelle. Toutes ces mesures ont abouti au statut actuel des PEGC régi par le décret modifié du 14 mars 1986.

En Avril 1986, le Ministre René Monory, décidait l'arrêt total du recrutement des PEGC. Ils étaient alors 74 500 et constituaient près de la moitié des enseignants des collèges. En octobre 2009 les PEGC sont 6955 encore en activité.

Dans les collèges, PEGC et certifiés enseignent aux mêmes élèves et ont les mêmes responsabilités, ils continuent à avoir des rémunérations très différentes.

Outre la défense du service public d'éducation, l'amélioration des conditions de travail tant pour les élèves que pour les enseignants, les PEGC revendiquent « des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés et des professeurs d'EPS » et donc le respect de l'engagement ministériel de 1993. L'indice terminal (783) ne concerne aujourd'hui que quelques PEGC alors qu'une majorité d'entre eux devraient en bénéficier.

Sommaire

- ◆ Evolution des effectifs des PEGC, par grade..... page 2
- ◆ Evolution des ratios et contingents de promotion..... page 2
- ◆ Comparaison durée de carrière PEGC/CERTIFIES page 3
- ◆ Comparaison répartition des départs à la retraite PEGC/CERTIFIES..... page 4
- ◆ Comparaison âges moyens accès aux promotions PEGC/AUTRES CORPS page 4

Quelques rappels chronologiques

Le 23 novembre 1999, le **Directeur des Personnels Enseignants** exprime lors d'une audience accordée au SNUipp, « le souhait de favoriser une meilleure fluidité des carrières, le respect des accords de 1993 » et évoque à cet effet un certain nombre de « voies » à explorer.

En novembre 2001, suite à nos multiples interventions auprès du Ministre, mais aussi grâce à celles de nombreux députés que nous avons sollicités, le ministère reconnaît l'impossibilité, pour la plupart des PEGC, de parvenir aux indices terminaux de la classe exceptionnelle de leurs corps.

Il décide de l'ouverture d'une concertation avec les organisations syndicales sur l'amélioration du déroulement de carrière des PEGC. Le 25 janvier 2002, lors de la 4ème table ronde,, il soumet à celles-ci un projet de relevé de conclusions portant sur des propositions ministérielles qui recueillent leur assentiment. Mais le Ministère

renonce à finaliser le relevé de conclusions, ce qui provoque l'amertume et une profonde déception chez les personnels qui attendaient le respect des engagements de 1993.

Par la suite le Ministère a envisagé l'extinction de la classe normale dès la rentrée 2004, et celle de la hors classe à la rentrée 2009. Force est de constater aujourd'hui que ces deux objectifs ne sont pas concrétisés.

Seize ans plus tard, l'engagement de 1993 aux PEGC est resté lettre morte.

Aujourd'hui, il y a urgence à voir respecter la parole donnée par l'Etat aux PEGC.

Aujourd'hui, il est urgent que le Ministre de l'éducation décide des modalités ouvrant aux PEGC des perspectives de carrière réellement identiques à celles des certifiés.

EFFECTIFS PEGC en activité

Sources annuaire EPP - Ministère de l'Éducation Nationale
(ne figurent pas les PEGC en disponibilité).

EVOLUTION
de l'extinction
des corps PEGC

	Classe Normale	%	Hors Classe	%	Classe Exceptionnelle	%	TOTAL
2006	150	1,17%	6290	49,07%	6378	49,76%	12818
2007	118	1,10%	4468	41,51%	6178	57,40%	10764
2008	89	1,03%	2698	31,19%	5864	67,78%	8651
2009	54	0,78%	1615	23,22%	5286	76,00%	6955

**AGE MOYEN
DES PEGC
OCTOBRE 2009**

Classe Normale: 56 ans 4 mois Hors Classe: 53 ans 4 mois Classe Exceptionnelle: 57 ans 2 mois
Tous grades confondus : 56 ans 3 mois

SITUATION DES PEGC (en activité) Ensemble des académies

CN		HC		CI Ex	
Échelon	oct-09	Échelon	oct-09	Échelon	oct-09
4	1	1	1	1	5
5	1	2	20	2	555
6	8	3	37	3	4152
7	2	4	130	4	535
8	3	5	579	5	19
9	4	6	847	nc	20
10	8	nc	1	nc	20
11	20	TOTAL	1615	TOTAL	5286
nc	7				
TOTAL	54				

	Nombre de PEGC entre 60 et 66 ans		Nombre de PEGC entre 61 et 66 ans	
Classe Normale	9	17%	8	15%
Hors Classe	94	6%	53	3%
Classe Exceptionnelle	699	13%	317	6%
TOTAL	802	12%	378	5%

COMMENTAIRES

Les corps académiques PEGC mis en extinction voient leurs effectifs se réduire régulièrement (12818 en 2006 / 6955 en 2009).

L'âge moyen des PEGC est désormais de 56 ans 3 mois. 76% d'entre eux sont à la classe exceptionnelle (équivalent à la Hors classe des certifiés).

Le pourcentage de collègues de 60 ans et plus est en constante augmentation (12% en 2009).

Mais les engagements de l'Etat de 1993 ne sont toujours pas respectés car très rares sont les collègues qui atteignent les indices terminaux :

- ◆ 535 collègues sont au 4ème échelon (10,12 % de l'ensemble des PEGC)
- ◆ 19 collègues sont au 5ème échelon (0,35 % de l'ensemble des PEGC)

EVOLUTION DES RATIOS ET CONTINGENTS DE PROMOTIONS

	2005	2006	2007	2008	2009
Ratio	-	28,42 %	28,42 %	37,65 %	42 %
Contingent de Promotions	1895	2147	1559	1465	1017

COMMENTAIRES

L'introduction d'un ratio promus/promouvables, appliqué à un corps en extinction ne contribue pas à atteindre les objectifs ministériels de 1993. L'augmentation de ce ratio peut apparaître conséquente mais elle se traduit, dans les faits, par une baisse régulière des contingents moins 50% entre 2006 et 2009).

Des inégalités entre PEGC/Certifiés dans le déroulement de carrière

Comparaison durée de carrière PEGC, Certifiés

Evolution de carrière Corps des PEGC			Evolution de carrière Corps des CERTIFIES		
Classe Normale	Hors Classe	Classe Exceptionnelle	Classe Normale	Hors Classe	
		783 (5 ^{ème})			
		4 ans			
		741 (4 ^{ème})			
		4 ans			
		695 (3 ^{ème})			783 (7 ^{ème})
		3 ans 6 mois			3 ans
	658 (6 ^{ème})	664 (2 ^{ème})			741 (6 ^{ème})
	3 ans	3 ans			3 ans
540 (11 ^{ème})	612 (5 ^{ème})	612 (1 ^{er})	658 (11 ^{ème})		695 (5 ^{ème})
4 ans 6 mois	3 ans		5 ans 6 mois		2 ans 6 mois
511 (10 ^{ème})	539 (4 ^{ème})		612 (10 ^{ème})		642 (4 ^{ème})
4 ans 6 mois	3 ans		5 ans		2 ans 6 mois
482 (9 ^{ème})	510 (3 ^{ème})		567 (9 ^{ème})		601 (3 ^{ème})
4 ans	3 ans		4 ans 6 mois		2 ans 6 mois
458 (8 ^{ème})	481 (2 ^{ème})		531 (8 ^{ème})		560 (2 ^{ème})
3 ans 6 mois	2 ans		3 ans 6 mois		2 ans 6 mois
434 (7 ^{ème})	457 (1 ^{er})		495 (7 ^{ème})		495 (1 ^{er})
3 ans 6 mois			3 ans 6 mois		
415 (6 ^{ème})			467 (6 ^{ème})		
3 ans 6 mois			3 ans 6 mois		
394 (5 ^{ème})			439 (5 ^{ème})		
2 ans 6 mois			2 ans 6 mois		
376 (4 ^{ème})			416 (4 ^{ème})		
1 an 6 mois			1 an		
359 (3 ^{ème})			395 (3 ^{ème})		
1 an 6 mois			9 mois		
339 (2 ^{ème})			376 (2 ^{ème})		
1 an			3 mois		
321 (1 ^{er})			349 (1 ^{er})		

Parcours PEGC ancienneté = 44 ans 6 mois →

Parcours CERTIFIES ancienneté = 36 ans →

COMMENTAIRES

Les parcours théoriques ci-dessus ne prennent pas en compte les délais d'attente aux paliers de changement de grade ni l'évolution en cours de carrière dans la classe normale selon le mérite : promotion au choix ou mi-choix.

Il est à noter que pour atteindre l'indice terminal (783) les certifiés doivent passer UN palier, correspondant au changement de grade (hors classe); les PEGC doivent passer DEUX paliers (Hors classe et Classe exceptionnelle).

Par ailleurs, le passage de l'indice 695 à l'indice 783 nécessite **6 ans** chez les Certifiés et **8 ans** chez les PEGC.

Répercussion de ces inégalités lors du départ en retraite

Statistiques établies par le service des pensions (Direction des Affaires Financières, Ministère de l'Education Nationale) qui concernent les 1840 PEGC et les 7710 certifiés partis à la retraite au cours de l'année 2008 (Seuls sont pris en compte, ici, les départs pour ancienneté ou limite d'âge).

COMPARAISON % des départs à la retraite par Echelon, indice

PEGC				
Indice	Grade	Age moyen	Nombre	%
658	hors cl. 6°	60,57	177	10,45 %
695	classe ex. 3°	60,47	1002	59,15 %
741	classe ex. 4°	60,73	461	27,21 %
783	classe ex. 5°	62,02	20	1,18 %
Certifiés				
Indice	Grade	Age moyen	Nombre	%
658	cl. normale 11°	60,75	1324	16,64 %
695	hors cl. 5°	61,19	131	1,65 %
741	hors cl. 6°	60,96	1340	16,84 %
783	hors cl. 7°	60,88	4218	53,02 %

COMPARAISON Age moyen de départ à la retraite

	PEGC	Certifiés
2006	60,03 ans	60,58 ans
2007	60,49 ans	60,71 ans
2008	60,58 ans	60,94 ans

COMMENTAIRES

Lors du départ à la retraite, les données ministérielles confirment le non respect de l'engagement de l'état.

1. En 2008, l'âge moyen d'accès des PEGC à la classe exceptionnelle était de 56 ans 1 mois, soit 2 à 3 ans plus tard que dans les autres corps

2. Moins de 30 % des PEGC atteignent les indices terminaux 741 & 783 alors que c'est le cas pour près de 70% des certifiés.

L'écart est beaucoup plus important pour l'accès à l'indice 783. En effet, 53 % des certifiés partent à la retraite à cet indice quand seuls 1,18% des PEGC y accèdent.

SYNTHESE AGE MOYEN D'ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE AU 1/9/2008

Rappels Age Moyen passage PEGC à la classe exceptionnelle		
Rappel 2005	57 ans	
Rappel 2006	57 ans 1 mois	
Rappel 2007	55 ans 8 mois	Sur 18 académies
Rappel 2008	56 ans 1 mois	Sur 16 académies
En 2009	55 ans 7 mois 27 jours	Sur 15 académies

BILAN 2008 TABLEAUX D'AVANCEMENT HORS CLASSE Equivalent PEGC Classe exceptionnelle

(Source DGRH B 2-3 du 9/10/2008)

Corps	2007	2008
Certifiés	54,3 ans	54,2 ans
P.L.P.	54,6 ans	54,2 ans
P.E.P.S.	53,2 ans	53,3 ans
C.P.E	54,3 ans	53,7 ans